



PROCÈS VERBAL
SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2019

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ALENCON

Séance ordinaire du 13 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize novembre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN
POIRAIE, convoqué le 07 novembre 2019, s'est réuni à la Mairie de
Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de
Domfront en Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 41

Absents 8

Pouvoir : 1

Votants : 42

Secrétaire de Séance : Madame LECROSNIER Isabelle

Conseillers en exercice :

Étaient présents : MM. Soul, Dromer, Tallonneau, Grippon, Heuzé, Folliot, Pothé,
Montecot, Leroux, Davy, Gouault, Moisseron, Hamache, Piednoir, Hergault, Besnard,
Leveque, Remon, Moquet, Leray, Corbeau, Aumont, Hamelin, Picault, Languedoc,
Jourdan, Goupil, Rousselet, Laurent, Liot, Gobé, Lesellier, Lecorps, Margerie, Aulair,
Paris, Vincent, Pinchon, Lecrosnier, Daguet, Gérard

Absents et excusés: MM Havard, Lozivit, Evandre, Lequest, Gautier, Delente, Dumesnil,
Moreau

Pouvoir : Mr Foret à Mr Dromer

ORDRE DU JOUR :

COMMUNICATION

- 1 Décisions

FINANCES

- 2 Budget Principal – Décision Modificative n° 3
- 3 Demandes de subventions au Conseil Régional de Normandie et à la DRAC pour la restauration de l’Eglise Saint Julien – phases 1 et 2 (**en raison de l’attente d’éléments complémentaires, l’exposé sera mis sur la table le jour de la séance**)
- 4 Demandes de subventions – Etudes complémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de la Commune de Domfront en Poiraise
- 5 Subvention pour la promotion et l’animation des marques et labels
- 6 Demande de subvention exceptionnelle de l’UCAID (**en attente d’éléments, exposé transmis ultérieurement soit vendredi 08**)
- 7 Admission en non-valeurs
- 8 Géoréférencement du réseau éclairage public sur la Commune de Domfront en Poiraise – Partie urbaine
- 9 Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Te61
- 10 Projet de convention de mandat pour la vente de billetterie en ligne

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 11 Dérogation au principe du repos dominical des salariés – avis consultatif
- 12 Modification des statuts du Te61

PERSONNEL TERRITORIAL

- 13 Confection des paies informatiques des agents de la Collectivité
- 14 Recensement population 2020 – désignation coordonnateur communal
- 15 Recensement population 2020 – recrutement d’agents recenseurs

Après avoir procédé à l’appel des membres présents, Monsieur le Maire :

- Propose à l’Assemblée l’ajout d’une affaire supplémentaire : Demande de subvention de la ligue de l’enseignement de Normandie pour l’exercice 2019 – Approuvé à l’unanimité,
- Propose Madame Lecrosnier Isabelle, Secrétaire de Séance – Approuvé à l’unanimité,
- Soumet à l’approbation le procès-verbal de la Séance du 17/10/2019 – Approuvé à l’unanimité.

COMMUNICATION

1 - DÉCISIONS

Vu l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 28 janvier 2016 accordant à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations

Il est rendu compte aux Membres du Conseil Municipal présents des décisions suivantes :

2019-77	15 octobre 2019	Entreprise COURTEILLE retenue pour travaux remise en état chaussée sur La Haute-Chapelle, suite aux orages de juin 2019, pour un montant de 9 703.20 € HT soit 11 643.84 € TTC
2019-78	22 octobre 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 0108 section AV, d'une superficie de 1 596 m ² , sis 10 rue de la Poterne - appartenant à Mr Verneuil Christian
2019-79	23 octobre 2019	Modification n° 3 pour lot 12 plomberie chauffage ventilation – entreprise SANI CHAUFFAGE – restauration Théâtre - montant du marché porté à 131 916.24 € HT (augmentation de 0.71 %)
2019-80	23 octobre 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 0018, 0019, 0173, 0204, 0205, 0207, 0209, 0210, 0213, 0244, 0246, 0247, 0248, 0252, 0253 section BS, d'une superficie de 41 398 m ² , sis La Géraumière - appartenant à Mr HALL John
2019-81	24 octobre 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 0286 et 0505 section AV, d'une superficie de 67 m ² , sis rue Saint Julien - appartenant à Mme Austruy

2019-82	29 octobre 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 0020 et 0110p section AC, d'une superficie de 756 m ² , sis La Croix des Landes - appartenant à Mme AMESLANT Joëlle
2019-83	29 octobre 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 0110, 0112, 0115 et 0160 section Ai, d'une superficie de 2 326 m ² , sis 9 rue de la Rimbert - appartenant à Mr Gaumerais Fernand

FINANCES

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur la Décision Modificative n° 3 suivante :

Dépenses d'Investissement :

21 312	Bâtiments scolaires	- 10 200.00
2138	Autres constructions	+60 000.00
	<i>Total</i>	<i>49 800.00</i>

Recettes d'Investissement

1321	FSIL Porte Alençon/Rue des fossés polisson/ maison des associations	+21 000.00
1342	FAL – Bourg de rouellé/parking Mt Margantin	+24 000.00
1341	DETR – Bornes incendie	+ 4 800.00
	<i>Total</i>	<i>49 800.00</i>

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente décision modificative.

3 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE ET A LA DRAC POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT JULIEN – PHASES 1 ET 2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux de restauration sur l'église Saint Julien sont programmés en 2020.

La mission de maîtrise d'œuvre est en cours. Les diagnostics et l'avant-projet sommaire ont été finalisés. Le lancement de la consultation des entreprises est prévu pour janvier 2020.

Les travaux sont planifiés comme suit :

- 1^{ère} tranche de travaux de 2 ans (commencement prévu en 2020) avec interruption d'une année
- 2^{ème} tranche de travaux de 2 ans (2023) avec interruption d'une année
- 3^{ème} tranche de travaux de 2 ans (2026)

Le montant global des travaux à réaliser est estimé à 2 379 550.00 € HT soit 2 855 460.00 € TTC.

Pour financer la première tranche, des aides financières peuvent être sollicitées auprès de la Région Normandie et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux maximum.

Le montant de la première tranche est évalué à 792 850.00 euros HT soit 951 420.00 euros TTC

Le plan de Financement serait le suivant :

REGION	317 140.40	40%
DRAC	317 140.40	40%
Commune (autofinancement)	158 570.00	20%
TOTAL HT	792 850.00	100%
TOTAL TTC	951 420.00	

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, DÉCIDE de solliciter auprès de la Région Normandie et de la DRAC des aides financières au taux maximum.

4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS – ETUDES COMPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des études complémentaires sont nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique.

Elles portent sur :

- Une étude documentaire pour la commande littéraire..... 40 000 Euros (montant estimatif)
- Un relevé topographique du site du château (LIDAR)..... 80 000 Euros (montant estimatif)
- Diagnostics et études technique site classé (château)... 10 000 Euros (montant estimatif)
- Une analyse des flux de circulation 10 176 euros TTC
- Etude de faisabilité technique et économique des ouvrages de stationnement 25 000 euros
- Etude stratégique sur la modification des usages de voirie plan de circulation 35 000 euros

Ces études sont le fruit des travaux réalisés par le cabinet In Extenso qui ont été présentés en COPIL du 22 octobre 2019.

Ces études s'inscrivent dans une démarche globale, portée par la Région Normandie et son Président Hervé MORIN, visant à faire de Domfront en Poiraise une « locomotive touristique pour la Normandie ».

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable pour les études complémentaires exposées ci-dessus.

5 - SUBVENTION POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DES MARQUES ET LABELS

Monsieur Le Maire expose que :

Pour bénéficier d'un plus grand intérêt touristique, de paraître dans de nombreux guides de différents horizons mais aussi de permettre aux administrés de vivre dans un cadre agréable, la commune a mené de nombreuses actions pour obtenir différents labels.

Pour permettre la promotion et l'animation de ces labels et notamment les labels « Petite Cité de Caractère » et « Plus Beaux Détours de France », l'Office du Tourisme est un partenaire de premier ordre.

Aussi dans le cadre de ce partenariat et pour permettre une continuité des actions de promotion et d'animation, nous souhaitons attribuer une subvention à l'office de tourisme d'un montant de 5 000 euros.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal et après délibération :

- ✓ D'émettre un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'office du tourisme,
- ✓ D'autoriser Monsieur Le Maire à émettre le titre de paiement d'un montant de 5 000 euros.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'UCAID (Union Commercante Artisanale et Industrielle de Domfront)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle formulée par le UCAID.
Le projet présenté porte sur la décoration de Noël autour de la Tour.
Le montant s'élève à 1 000 euros pour l'achat de 100 sapins décoratifs.
Il est proposé à l'Assemblée, de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle exposée ci-dessus.

7 - ADMISSION EN NON-VALEURS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la trésorerie propose d'attribuer en non-valeurs des pièces mises à la connaissance des membres, pour le montant total de 422.94 euros.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable à l'attribution en non-valeurs exposée ci-dessus.

Les affaires :

- 8 Géoréférencement du réseau éclairage public sur la Commune de Domfront en Poiraise – Partie urbaine
- 9 Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Te61

Ont été retirées de l'ordre du jour

10 - PROJET DE CONVENTION DE MANDAT POUR LA VENTE DE BILLETTERIE EN LIGNE

Monsieur Le Maire expose que :

La commune a pris un engagement fort pour le développement de la culture. Nombreuses sont les manifestations. Pour permettre :

- ✓ A un plus grand nombre de personnes d'y accéder
- ✓ D'avoir une résonance au-delà du territoire de la commune
- ✓ De faciliter la gestion comptable

Il est proposé de mettre en place une billetterie en ligne.

Cette prestation serait confiée à TickBoss Billetterie. L'accord de mise à disposition d'un espace de vente de billetterie en ligne a été soumis au comptable public pour avis. Le comptable public a donné un avis favorable en date du 06 novembre 2019.

Il est proposé de faire porter, sur cette année d'expérimentation, le montant des frais de commission qui s'élève à 0.40 centimes d'euros par billet par la commune de Domfront en Poiraise et par la CDC d'Andaine Passais. Sont intégrés dans ces frais de commission, les frais bancaires. Le partage de ces frais est porté par chacun des partenaires à 50%.

Compte tenu des informations données et des pièces présentées, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal et après délibération :

- ✓ D'émettre un avis favorable à la mise en place d'une billetterie en ligne
- ✓ De signer toutes les pièces relatives à cette mise en place
- ✓ De signer l'accord pour la mise à disposition d'un espace de vente de billetterie en ligne TickBoss Web

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11 - DÉROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS – AVIS CONSULTATIF

Vu le Code du travail, notamment les articles L 3132-13, L. 3132-26 à L 3132-27-1 et R 3132-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-21 et suivants, L 2113-1 et L 2131-2 et R 2122-7 ;

Vu la demande en date du 24 septembre 2019 présentée par l'U.C.A.I.D. tendant à obtenir la dérogation au principe du repos dominical des salariés prévue par l'article L. 3132-26 du code du travail pour les dimanches de **2020**

- 06 décembre
- 13 décembre
- 20 décembre
- 27 décembre

Vu le silence du MEDEF Orne, de la CCI Ouest Normandie, de F.O., de la CGT, de la CFTC ;

Vu l'avis défavorable de la CFDT-U.I.T. Pays du Bocage ;

Considérant qu'aucune disposition réglementaire, fondée sur les dispositions de l'article L 3132-29 du code du travail, n'interdit l'exercice des activités commerciales concernées sur le territoire de la commune de Domfront en Poirais pendant les dimanches pour lesquels la dérogation est sollicitée ;

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante sur décision du maire après avis du conseil municipal.

Je vous sollicite afin de donner votre avis sur cette demande de dérogation pour **l'année 2020**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 7 voix CONTRE, et 35 voix POUR, ÉMET un avis favorable à cette demande de dérogation pour l'année 2020.

12 - MODIFICATIONS DES STATUTS DU Te61 (Territoire d'Énergie Orne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de modification des statuts du Territoire d'Énergie Orne adopté en Assemblée Générale le 18 septembre 2019 par la délibération 2019-AG-44,

Considérant que les Collectivités et Structures Intercommunales membres du Territoire d'Énergie Orne doivent délibérer pour valider le projet de modification statutaire du Territoire d'Énergie Orne,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'approuver la modification des statuts du Comité Syndical du Territoire d'Énergie

Orne, validée en Assemblée générale le 18 septembre 2019 par la délibération 2019-AG-44.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts du Te61.

PERSONNEL TERRITORIAL

13 - CONFECTION DES PAIES INFORMATIQUES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne, peut nous réaliser chaque mois les travaux suivants :

- Traitement de la paie des personnels rémunérés par l'Etablissement ainsi que les indemnités des élus.

Ces travaux seront rémunérés sur les bases suivantes :

- Forfait de mise en place 155.00 euros
- Traitement de la paie (par mois et par paie) 6.50 euros

Une convention sera établie entre le centre de Gestion et la Commune.

Il demande donc aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir, l'autoriser à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

14 - Recensement de la population en 2020 – Désignation d'un coordonnateur communal

Dans le cadre du recensement de la population en 2020, il est proposé à l'Assemblée de désigner le coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur direct de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Il vous est proposé, après en avoir délibéré, de désigner Madame Marie-Josèphe GIRARDEAU.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

15 - Recensement de la population en 2020 – Recrutement d'agents recenseurs

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, confiant aux communes par son article 156, la préparation et la réalisation d'enquêtes de recensement de la population,

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003, portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur le recrutement d'agents recenseurs pour la campagne de recensement 2020 qui se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Le découpage de la commune de Domfront en Poirais (Domfront – La Haute-Chapelle – Rouellé) prévu en 19 districts implique le recrutement de 11 agents recenseurs pendant la période de recensement (9 pour Domfront en Poirais, 1 pour la Haute-Chapelle et 1 pour Rouellé).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

AFFAIRE SUPPLÉMENTAIRE

AFFAIRE SUPPLÉMENTAIRE N° 1 - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE pour l'exercice 2019

Depuis plusieurs années, notre collectivité développe sa saison culturelle sur divers champs. Concernant le cinéma, nous avons accompagné le Réseau Numérique, ce qui nous permet de bénéficier de projection de films variés et tous publics.

Cette année encore, alors que nos séances cinéma font salle comble, nous vous proposons de pérenniser notre accompagnement financier au Réseau Générique.

Le montant est de 3 960.60 euros soit une base cotisée de 0.80 cts par habitant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable à l'accompagnement financier au Réseau Générique, pour l'exercice 2019.

----00oo00----

A Dormfont en le 21 novembre 2019
Poircie

Signature du Secrétaire de Séance,

LECROSNIER Isabelle



